

## Compte-rendu du mouvement intra 2014

*La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. De ce point de vue, le mouvement 2014 conjugue des difficultés anciennes et nouvelles aboutissant à soustraire du mouvement général un nombre accru de postes qui devraient être offerts : le maintien du dispositif « ÉCLAIR » et la stagiarisation simultanée de nombreux lauréats de concours (2ème concours 2013 et concours “réservés” 2014 à temps plein ; concours “rénovés” 2014 à mi-temps).*

*Aussi, même s'il y a tout lieu de se satisfaire de l'augmentation du nombre de recrutements depuis deux ans et du passage à mi-temps d'une partie des stagiaires, force est de constater que rien ne change pour les autres lauréats et que la fluidité du mouvement en est affectée.*

C'est dans un contexte très difficile que se sont ouvertes les opérations du mouvement dans l'académie de Montpellier.

Depuis plusieurs années, les conditions de rentrée ne cessent de se dégrader : effectifs pléthoriques dans les classes, réformes (en collège avec le LPC, en lycée général et plus particulièrement en lycée technologique) rejetées par les personnels car imposées sans concertation,... Par ailleurs, le manque de reconnaissance légitime à être reconnus comme experts dans leur domaine participe de la dégradation globale du métier avec la perte peu à peu de leur qualité de cadre A de la Fonction Publique, la rémunération jouant un rôle fondamental (pour un certifié de classe normale, elle correspond à celle d'un cadre B des années 80 ; pour les agrégés à celle d'un cadre A et non plus A+).

Les conséquences ont été mise en évidence par le Snes-FSU, il y a trois ans déjà, avec la dénonciation d'une grave crise du recrutement dans le second degré. Elle a été le déclencheur d'une prise de conscience des pouvoirs publics. La nécessité de mettre plus de postes au concours et d'accroître le nombre de postes en établissement était enfin partagée mais de façon insuffisante. Cette crise persiste, les résultats des différents concours en sont la preuve. Les leviers que le SNES-FSU avance, comme la mise en place de réels pré-recrutements d'élèves professeurs (au lieu des C2 actuels) et la revalorisation salariale, ne sont toujours pas d'actualité et sont un vrai obstacle à un service public d'éducation de qualité pour la jeunesse de notre pays.

L'académie de Montpellier accueillera néanmoins une double cohorte de stagiaires issus des concours exceptionnels et renouvelés. Le nombre de réservations de berceaux 9h et 18h imposé par le ministère a réduit les possibilités de mutations cette année pour les titulaires. Bien que nécessaires pour le stage, le SNES-FSU revendique des berceaux à hauteur d'un tiers temps à la fois pour que les stagiaires puissent appréhender leur métier dans de bonnes conditions et les titulaires exercer leur droit à mutation.

**Le SNES-FSU académique, pour répondre au mieux aux attentes des collègues, a œuvré pour mettre au mouvement le plus de supports possible** : ceux libérés par des affectations dans les Ulis, rajout de zones de remplacement pour éviter des affectations très éloignées, récupération de postes réputés vacants mais volontairement mis de côté. Nous avons repris, **grâce aux signalements des S1 des établissements**, des postes qui se sont avérés destinés à des « arrangements » particuliers pour des collègues titulaires en dehors de toute règle. Le plus grave a été la découverte de postes Eclair mobilisés à la demande de chefs d'établissement pour conserver « leurs contractuels » ! **Le rectorat semble avoir voulu enclencher une politique de précarisation et en même temps s'affranchir des règles de gestion.** Si le SNES n'avait pas dénoncé et arrêté cette politique dès cette année, elle pouvait remettre en question les fondements même des principes de la Fonction Publique qui, grâce aux protections liées aux statuts de fonctionnaires titulaires, sont garants d'indépendance des agents face à leur hiérarchie et d'équité de traitement, favorisant ainsi la qualité du service public sur l'ensemble du territoire. **Devant la pression exercée par le SNES** depuis plusieurs semaines, nous avons arraché les quatre supports qui permettaient d'améliorer l'affectation des titulaires ! Non demandés, les autres n'auraient pas été pourvus cette année. Il n'est pas question d'opposer titulaires et contractuels mais ce type de politique de précarisation est un leurre : il s'agit finalement de rester dans la précarité en échange d'un poste... inacceptable pour une profession déjà bien malmenée. La seule solution est la titularisation par concours des contractuels ce qui en outre contribuera à résorber la crise du recrutement.

et week-end, a consisté pour l'essentiel à vérifier, corriger et améliorer les projets de l'administration pour permettre la meilleure satisfaction possible de chaque demandeur, rechercher et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect des règles communes d'affectation.

C'est bien l'action syndicale et ce travail qui permettent de **garantir à chacun ses droits et d'améliorer les situations individuelles**. En effet, seuls le travail exhaustif de vérification et d'amélioration du projet informatique mené par les élus et l'examen contradictoire en FPMA garantissent à chacun et à tous l'égalité de traitement.

Cette année, grâce aux supports réinjectés, à quelques modifications d'emplacement de berceaux (par exemple : berceaux déplacés sur des postes DNL non demandés), **le SNES académique a amélioré sensiblement les affectations de nombreux collègues**.

Quelques exemples :

En Anglais, 3 postes vacants et une ZR ont été reversés au mouvement à la demande du SNES. Dans les documents préparatoires, 72 collègues obtenaient leur mutation. 20 ont vu leur affectation améliorée et 17 collègues supplémentaires ont été mutés.

En Arts Plastiques, 28 collègues au projet, 10 ont été améliorés et 6 autres ont obtenu une mutation.

**Mais bien des collègues n'ont pas obtenu la mutation espérée malgré de forts barèmes liés à l'ancienneté de poste**, et plus particulièrement des collègues entrants dans l'académie. Pour éviter qu'ils perdent leur ancienneté de poste pour la prochaine mutation, lors de l'ouverture des travaux de la commission, **le SNES a affirmé la nécessité de permettre aux collègues ayant une forte ancienneté de poste de pouvoir la conserver**. Cette mesure, qui existait il y a quelques années pour pallier aux mutations en aveugle d'une académie à l'autre, doit être à nouveau réactivée, les mutations de cette année en montrent toute la pertinence.

Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à écrire au rectorat que vous souhaitez voir cette mesure mise en place l'année prochaine. Nous devons collectivement agir en ce sens !

Les Commissaires Paritaires du S.N.E.S. sont résolus à continuer d'exercer dans les FPMA et CAPA le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés. Ensemble, soyons déterminés à **défendre le paritarisme et le droit à mutation. C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous**.

Cordialement,

Les commissaires paritaires du S.N.E.S. académique,

**Florence Denjean-Daga, Arnaud Roussel, Hervé Fumel, Bertrand Humeau, Raymond Laborie, Thierry Jouve,**

**S. Amouroux, S. Audebeau, C. Aznar, E. Bernardy, D. Blanch, M. Cazes, C. Delcor, M. Gay, C. Garcia, J. Illes, C. Kawa, A. Lasnel, M. Legal, S. Letouzey, M. Moliner, S. Montazeaud, G. Morales, C. Quittet, C. Raynal, I. Sanchez, M. Vincent**



**S3 SNES Montpellier**  
**Enclos des lys, bât B**  
**585, rue de l'Aiguelongue**  
**34090 Montpellier**  
[s3mon@snes.edu](mailto:s3mon@snes.edu)  
**04 67 54 10 70**

**Permanence**  
**du lundi au vendredi**  
**9h – 12h et 14h – 17h**

**Révision d'affectation**  
**30 juin**

**Affectation des TZR**  
**8 juillet et 26 août**

**Soyons**  
**FIERS D'ETRE PROFS !**

**Agissons avec**  
**LE SNES ET LA FSU !**

Revalorisation de nos carrières  
et des salaires

Défense des personnels  
et du paritarisme

Promotion du service public

**Renforçons le syndicat,**  
**notre outil de défense collective**

**SYNDIQUEZ-VOUS**

**ADHÉREZ et**  
**FAITES ADHÉRER au SNES**

C'est la voie de l'efficacité  
pour chacun et pour tous.



**F.S.U.**